



FLASH EPS

Tout d'abord, au nom de l'équipe de la branche EPS du SE-UNSA, nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous les vôtres, une excellente année 2014. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, réussite ...

GRILLE DES BAREMES POUR LES AVANCEMENTS D'ECHELON 2013-2014

Échelon	Grand choix 30%			Choix 5/7		
	Promouvables	Nbre de promus	Barème du dernier promu	Promouvables	Nbre de promus	Barème du dernier promu
5 ^{ième}	1	0	78.5			
6 ^{ième}	7	2	82	7	5	80
7 ^{ième}	30	9	84.5	26	18	83.3
8 ^{ième}	48	14	87.3	35	25	85
9 ^{ième}	58	17	88.4	42	30	86.4
10 ^{ième}	57	18	92.5	34	25	89.6
11 ^{ième}	34	11	93.9	23	17	92
total	235	71		167	120	

GT METIER : L'EPS A LA TRAPPE, A QUI LA FAUTE ?

Au cours des Chantiers des Métiers, le cabinet du Ministre a signalé l'incohérence du SNEP qui souhaite faire parti du lot commun des certifiés pour en avoir les avantages (pondération, CCF, 18h, ...) mais tout en gardant le statut particulier de professeur d'EPS (conservation de son appareil syndical corporatiste, conservation de ses moyens, conservation de sa main mise sur l'EPS)

Nos craintes concernant un certain immobilisme se sont vues justifiées lors du deuxième groupe de travail « Métier second degré », le 2 décembre dernier.

Le statut particulier des professeurs d'EPS empêche de rentrer dans plusieurs dispositifs communs au second degré.

Le Ministère a répondu très clairement aux différents syndicats présents qu'on ne peut pas donner d'un côté le forfait 3h, c'est-à-dire concrètement passer de 2h (ancien décret) à 3h (nouveau décret) et avoir des avantages en plus.

Le SE-Unsa regrette que le métier, c'est-à-dire à la fois les missions, les statuts de l'UNSS, le forfait, n'aient pas été abordés dans leur globalité. Les pressions du « soi-disant syndicat de la profession » ont conduit à saucissonner les dossiers.

Les grands perdants sont l'ensemble des enseignants d'EPS :

- * Pas d'alignement sur le statut des certifiés
- * Pas de CCF rémunéré en LP, en lycée général et technologique
- * Pas de pondération dans les classes terminales alors que les enseignants d'EPS organisent eux aussi la préparation et l'organisation des évaluations

- * Un flou important sur la coordination disciplinaire, coordination de district, rien sur le secrétariat d'AS
- * Un décret 3h qui n'apporte rien au quotidien et enferme la discipline EPS sur elle-même
- * Pas d'alignement de nos obligations réglementaires de service

Le SE-Unsa poursuivra son combat pour l'EPS :

- Obtenir un statut de Certifié
- Obtenir un service hebdomadaire de 16h de cours et 2h de sport scolaire
- Obtenir un service hebdomadaire de 13h de cours et 2h de sport scolaire pour les agrégés d'EPS (actuellement 14+3)
- Obtenir une prise en compte du CCF en lycée général, technologique et professionnel

En LP, une indemnité est versée au bénéfice des enseignants qui organisent et procèdent à l'évaluation par contrôle en cours de formation des acquis des élèves

Extrait du Décret n°2010-1000 du 26 août 2010 :

Les enseignants exerçant dans les lycées professionnels qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par contrôle en cours de formation des acquis des élèves en vue de l'obtention des diplômes visés à l'article L. 337-1 du code de l'éducation, à l'exclusion de l'épreuve d'éducation physique et sportive, peuvent percevoir une indemnité non soumise à retenue pour pension civile

- Obtenir une pondération dans les classes terminales
- Obtenir une prise en compte de la coordination EPS par une décharge horaire
- Obtenir une refonte totale des statuts de l'UNSS

Faire 3024h (soit 4 années) de plus qu'un collègue certifié dans une carrière (sans parler des problèmes de santé et handicap liés au métier)

Être moins bien rémunéré que ses collègues :

· pour un certifié à partir de 18h :

une HSA est égale à 1076.01€

une HSE à 37.36€

· pour un PROF D'EPS à partir de 20h :

une HSA est égale à 968.41€ soit 107.60€ de moins

une HSE à 33.63€ soit 3.73€ en moins

Être isolé dans l'Éducation nationale, ce n'est pas le projet du SE-Unsa mais bel bien celui du SNEP-FSU !

PROFESSEURS D'EPS : non, vous n'êtes pas certifiés !!